COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Christine MOUTON, M. Gérard FOUQUET, Mme Sophie PIERARD, M. Fabrice PELERIAUX, Mme Véronique MAGINET, M. Marc DEHONDT, Mme Marie-Claude POTTIER, M. Sébastien TAVERNE, M. Frédéric GERMAIN, M. Guillaume LEBRUN, Mme Brigitte DUBOIS, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, M. Pierre-François LECOCQ, Mme Amandine TAQUET, Mme Christine LABROY, Mme Nathalie LEBEGUE.

Absent(e)s ayant donné (e)s procuration , Mme Leila TOUATI procuration à Mme Christine LABROY, Mme Nathalie VERIE procuration à Mme Véronique MAGINET, M. Sébastien MICHEL procuration à Mme Christine MOUTON.

Absent(e)s : Mme Carole DEVOS (excusée) , M. Bernard HASSELIN (excusé), Mme Géraldine DUBOIS, M. Marc BARSOUM, Mme Sylvie MAÎTREPIERRE,

19 Présents, 5 Absents, 3 Procurations soit 22 votants

I- Nomination du Secrétaire de Séance

A l'unanimité par 22 Voix Pour, madame Christine LABROY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2021

A l'unanimité par 22 Voix Pour, le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2021 a été approuvé.

III-Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021

A l'unanimité par 22 Voix Pour, le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021 a été approuvé.

IV- Modifications statutaires de la CAMVS

Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder aux modifications statutaires de la CAMVS comme suit :

- D'une part, pour changer l'intitulé de la compétence facultative – article 2.2i des statuts « création, gestion et exploitation de chenils intercommunaux » ;
- D'autre part, pour compléter l'intitulé de la compétence facultative – article 2.2t des statuts « enfouissement des réseaux » ;
- Enfin, pour prévoir expressément l'habilitation statutaire de l'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (codifié à l'article L.5211-4-4 du CGCT) ; laquelle permettra, lorsqu'un groupement de commandes sera constitué entre les communes membres de la CAMVS ou

entre ces Communes et la CAMVS, que les communes confient à titre gratuit à la CAMVS, par convention, *indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées,* la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

A l'unanimité par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Approuve la modification de l'intitulé de la compétence facultative comme suit : « création, gestion et exploitation de fourrières animales intercommunales »
- Approuve de compléter l'intitulé de la compétence facultative comme suit : »enfouissement des réseaux d'éclairage public de voirie d'intérêt communautaire »
- Approuve de prévoir expressément l'habilitation statutaire de l'article 65 de la loi n°2019-461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (codifié à l'article L.5211-4-4 du CGCT°
- Valide les projets de statuts de la CAMVS.

V- Avis sur le schéma de mutualisation de la CAMVS et de ses communes

Votée en conseil communautaire en date du 08 avril 2021, la délibération adoptant le Pacte de gouvernance décline son élaboration en trois volets parmi lesquels figure l'évolution du schéma de mutualisation.

Issues d'une démarche participative entre les communes et l'Agglomération, les propositions d'actions répondent à des objectifs d'économies, de sécurisation juridique, de solidarité, de proximité et d'efficacité du service public.

Ce schéma a été présenté au conseil communautaire du 23 novembre 2021, il a été voté unanimement et sera mis en œuvre pendant la durée du mandat.

A l'unanimité par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable sur le schéma de mutualisation de la CAMVS et ses communes,
- Autorise madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VI- Adhésion de la ville de Rousies à l'agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP) SAMBRE-AVESNOIS

Reconnaissant le rôle de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre dans l'animation et la coordination du dispositif « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP), porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe

A l'unanimité par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de Rousies à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre-Avesnois (ADUS) ;
- S'associe à la mise en place de la « Stratégie d'intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » en tant que « collectivité adhérente » ;
- Dit que la participation de la commune dans le financement de l'ingénierie mutualisée « Conseillers en Énergie Partagée » est à hauteur de 1€/habitant.

- Autorise madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir en lien avec le dispositif « SIRPP Sambre-Avesnois.

VII – Participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire des agents titulaires

A l'unanimité par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Accorde la participation communale aux dépenses de protection sociale complémentaire santé des fonctionnaires pour le risque santé et pour le risque de prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation,
- Fixe le montant de sa participation à 50% du montant des cotisations versées par chaque agent titulaire.

VIII- Création de deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet

A l'unanimité par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Crée, à compter du 1er janvier 2022,deux emplois permanents à temps non complet, d'adjoint technique territorial à raison de 17h50/35ème par semaine.
-

X- Subventions de fonctionnement aux associations 2022

- Les subventions de fonctionnement supérieures à 500 euros seront versées à hauteur de 50% en janvier 2022 et 50% en avril 2022.
- Les subventions inférieures à 500 euros feront l'objet d'un versement unique en janvier 2022.
- Les subventions exceptionnelles seront versées à réception des dossiers complets.

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE FONCTIONEMENT 2022				
	SUBVENTIONS 2022			
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNELLE	TOTAL	VOTES
Aïkido et tradition	350,00 €		350,00 €	22 Voix Pour
Les Amis Roséens	1 000,00 €		1 000,00 €	22 Voix Pour
APE de l'école Chemin Vert	350,00 €		350,00 €	22 Voix Pour
APE Jaurès	350,00 €		350,00 €	22 Voix Pour
AsS. École maternelle L.Wallon	350,00 €		350,00 €	22 Voix Pour
APE Rousies Pasteur	600,00 €		600,00 €	22 Voix Pour
CICER	3 000,00 €		3 000,00 €	22 Voix Pour
Club Photos de Rousies	350,00 €	250,00 €	600,00 €	21 Voix Pour, M. Fouquet ne vote pas
Club de Scrabble Roséen	350,00 €		350,00 €	22 Voix Pour
FNACA	400,00 €		400,00 €	22 Voix Pour
Les Sportives Roséennes (GEA)	800,00 €		800,00 €	22 Voix Pour
Harmonie Municipale de Rousies	2 500,00 €		2 500,00 €	22 Voix Pour
Rousies Karaté Club	2 000,00 €		2 000,00 €	22 Voix Pour
Chorale Municipale La Chanterose	1 000,00 €		1 000,00 €	22 Voix Pour
Société de Chasse "La Bienvenue"	1 226,00 €		1 226,00 €	22 Voix Pour
La Carpe d'Or (la pêche)	1 600,00 €		1 600,00 €	21 Voix Pour,M. Germain ne vote pas
L'Amicale du Personnel	1 229,00 €	271,00 €	1 500,00 €	22 Voix Pour
Club Cyclo Le Célérifère de Rousie	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	22 Voix Pour
Cœur Sambre Futsal	9 700,00 €		9 700,00 €	22 Voix Pour
Jumelage Intercommunal, Rousie	500,00 €		500,00 €	20 Voix Pour Mme Suleck et M. Fouquet ne votent pas
Tennis Club Rousies	350,00 €	350,00 €	700,00 €	22 Voix Pour
Les Eglantines Club du 3ème âge	630,00 €	1 870,00 €	2 500,00 €	22 Voix Pour
Les Rosettes	1 250,00 €	3 000,00 €	4 250,00 €	21 Voix Pour, 1 Abstention, M. Fouquet
US Rousies	16 950,00 €	1 050,00 €	18 000,00 €	22 Voix Pour
Team Rousies Club VTT	400,00 €		400,00 €	22 Voix Pour
MAISON FAMILIALE RURALE	75,00 €		75,00 €	22 Voix Pour
Cimade	200,00 €		200,00 €	22 Voix Pour
Les Restos du Cœur	500,00 €		500,00 €	22 Voix Pour
Téléthon	500 €		500,00 €	22 Voix Pour
TOTAL	**50 010,00 €**	**8 291,00 €**	**58 301,00 €**	

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.

Rousies le 23 décembre 2021
Le Maire,
Josiane SULECK.